Jusqu'où ?

Gérard Bles, Jean-Paul Guittet

Jusqu’où l’entreprise de réduction de nos libertés essentielles sera-t-elle poursuivie ?

Hier, l’adoption des premières références médicales opposables est venue concrétiser la limitation de nos libertés thérapeutiques, préludant sans doute à l’édiction de véritables normes contraignantes de soins.

Aujourd’hui, c’est le codage des actes et des pathologies qu’on entend nous imposer, au mépris de la règle du secret et du respect de la vie privée de nos patients, comme le soulignent bien la très officielle Commission Nationale Informatique et Liberté ainsi que l’Ordre.

Demain, ce sera le carnet de santé, défi à la confidentialité, ou la suppression de l’accès direct au spécialiste à travers un remboursement discriminatif.

Plus encore que toute autre discipline médicale, la psychiatrie, et plus particulièrement son exercice libéral, se fonde sur la stricte observance de la liberté de la demande, de l’accès et du choix, la liberté contractuelle de la démarche thérapeutique, le respect rigoureux de sa confidentialité.

C’est ce que les psychiatres de l’A.F.P.E.P. - S.N.P.P. viennent de réaffirmer solennellement dans le Manifeste de la psychiatrie libérale adopté le 10 avril dernier et proposé à l’engagement de tous.

Jusqu’où certaines de nos organisations représentatives céderont-elles aux pressions bureaucratiques ? Jusqu’où accepteront-elles l’abandon de cette liberté de soigner qui, bien plus qu’un pouvoir qui serait notre privilège, constitue un droit fondamental des personnes qui se confient à nous ?

Ne restons pas passifs ou indifférents face à cette nouvelle aliénation. C’est aujourd’hui, et d’urgence, qu’il faut que nous nous mobilisions tous...

Gérard Bles
Président d’honneur

Jean-Paul Guittet
Président

Se mobiliser, c’est signer le Manifeste, c’est souscrire à sa diffusion, c’est rejoindre l’A.F.P.E.P. - S.N.P.P. dans ce combat.